

actions souscrites et celui des emprunts garantis par le Gouvernement ne forment pas plus de la moitié de la somme qu'il fallait pour compléter le chemin; et quand ce montant a été dépensé, les chemins étaient à peine commencés et ne rapportaient rien; et comme c'était une entreprise douteuse, on ne put prélever l'argent nécessaire pour le terminer. Ces deux derniers chemins furent faits dans un endroit où il n'y avait ni affaires, ni voyageurs, et le revenu pouvait à peine entretenir les Chemins. Cependant l'on croit que le Gouvernement sera encore indemnisé du prêt fait à la Compagnie de Hudson et Berkshire par la vente de ce chemin. Tous ces emprunts malheureux furent faits dans un temps où l'argent était en abondance, où le Gouvernement était florissant, où des propriétés étaient portées à une valeur nominale extravagante, et dans un temps où l'esprit public était sous l'empire d'une manie qu'avait créée cette valeur factice. Le Gouvernement partagea cette excitation à un haut point. En un mot, ces garanties furent accordées d'une manière très imprudente, et un peu de jugement aurait dû en faire prévoir l'issue désastreuse.

On ne saurait tirer aucune inférence défavorable aux garanties données par le Gouvernement pour des améliorations Intérieures de l'issue malheureuse des prêts accordés à ces quatre chemins, pas plus que l'on pourrait se servir d'un prêt fait à un individu insolvable qui n'hyphothéquait que des propriétés sans valeur, et qui donnait des titres défectueux, pour prouver contre un prêt sûr, fait avec de bonnes garanties et en vertu de bons titres.

Je ne conseillerais pas au Gouvernement d'accroître son crédit à une Compagnie d'une manière irréfléchie ou sans avoir des preuves évidentes sur la sûreté du remboursement. Et je ne crois pas qu'il serait judicieux, dans le cas même où le Gouvernement aurait les plus grandes assurances de remboursement, de prêter plus de la moitié du capital. Il me semble aussi que le Gouvernement devrait exiger, dans tous les cas, qu'il fut fait, tous les ans, un fonds d'amortissement qui serait employé à réduire le capital. Quand les actionnaires ont fourni la moitié du capital, et qu'ils consentent à cet emprunt et qu'ils engagent même leur propre part au paiement de l'emprunt, c'est une preuve très forte qu'il y a sûreté pour le Gouvernement à engager sa responsabilité dans l'emprunt demandé.

L'Etat de Maryland a prêté environ quatre millions de piastres à la Compagnie du Chemin de Fer de Chesapeake et de l'Ohio. Ce chemin est fini jusqu'aux Montagnes de Cumberland, il fait des affaires considérables et ne fait éprouver aucune perte au Gouvernement.

Les profits qu'en retire le Maryland sont incalculables. Dernièrement, l'Etat du Tennessee, qui n'a presque point de dettes et qui est sage et prudent à cet égard, a engagé son crédit pour \$500,000 en faveur d'une compagnie de Chemin de fer: cela il l'a fait, et tous les Etats de l'Union le font plus ou moins et partout où l'on prend des précautions raisonnables, on en a toujours retiré, autant que je le sais, d'heureux résultats.

Quelques-uns des nouveaux Etats du Sud-Ouest de l'Union, désirant donner à leur commerce toutes les facilités possibles, le faire entrer même en concurrence avec les Etats voisins, plus anciens qu'eux et plus avancés dans le commerce, ont prêté leur crédit à des Banques, et quelques fois à des Banques engagées dans des chemins de fer. Ces prêts ont généralement été malheureux et compromettent pour ces Etats. Ces Etats sont Alabama, Mississippi et Arkansas: chacun d'eux s'est chargé d'une dette pesante, qu'ils ont quelques fois répudiée plus tard. Les autres Etats qui ont contracté des dettes onéreuses sont la Pennsylvanie, l'Indiana, l'Illinois et le Michigan: mais aucun de ces Etats n'ont contracté ces dettes pour avoir prêté leur crédit à des Corporations. Ils ont voulu faire faire des améliorations par l'entremise du Gouvernement même, en refusant d'encourager l'esprit d'entreprise chez les particuliers. Aucun d'eux n'a donné sa garantie pour aucune Compagnie, si ce n'est celle de Michigan qui a fait de bonnes affaires, et qui n'a rien fait perdre au Gouvernement.

Ainsi donc, Monsieur, j'ai exprimé les vues que j'entretenais sur le sujet, et je me suis écarté, autant que je l'ai pu, de tous les détails étrangers à mon sujet. Je suis sous l'impression que votre chimie promet plus d'avantages et plus de profits qu'aucun de ceux que l'on se propose maintenant de construire.

Je suis, avec beaucoup de respect,  
Votre obéissant serviteur.  
(Signé.) LOT CLARK.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 14 AVRIL 1845.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

L'Avenir a enfin dit son mot à la Revue et aux Mélanges Religieux; il y joint aussi un mot à la Minerve. Avouons franchement que nous ne nous attendions pas que l'Avenir userait d'un langage aussi peu mesuré, et (nous pouvons le dire sans crainte) aussi impoli et aussi injurieux qu'il le fait.

L'Avenir commence par faire entendre que la Minerve, la Revue et les Mélanges ont attaqué l'Association pour la colonisation des townships; c'est là une assertion que pour notre part nous repoussons absolument. Que l'Avenir regarde nos articles au sujet de l'Association, qu'il regarde ceux de la Revue et de la Minerve, et il se convaincra qu'il a fait là un avancé sans fondement et dans la seule intention de faire croire que lui seul est en faveur de la colonisation des townships par des Canadiens. D'ailleurs, il est clair que personne ne saurait être opposé à une association ayant pour but unique la colonisation des townships par des Canadiens; bien plus, tout le monde devrait la favoriser de toutes ses forces et de toute son énergie. Mais à quoi bon discuter ce point? Ce n'est pas l'Association qui est en jeu, ce sont tout au plus le Comité de Direction et l'Avenir lui-même. Revenons donc à l'Avenir, et disons-lui que lorsque la Revue, la Minerve et les Mélanges Religieux ont parlé de l'encombrement et de la confusion qui ont régné à l'Assemblée de mercredi, ils n'ont fait là que citer un fait et voilà tout. Nous disons un fait, car c'en est un. L'Avenir ne peut le nier, bien que l'Aurore dise dans sa dernière feuille qu'il n'y a pas eu de confusion, elle qui disait dans sa feuille précédente qu'il y avait eu de la confusion et que nombre de dames avaient été forcées de sortir au milieu de mille obstacles. Quant aux sièges qu'on avait réservés pour les dames et qu'elles ont occupés réellement, quo l'Avenir se souvient bien que les dames n'ont pu les occuper qu'en partie et que nombre d'entre elles ont dû les quitter, pour se soustraire à la manière brutale de laquelle elles étaient traitées par la foule qui les environnait. L'Avenir dira que le comité ne pouvait sur le moment empê-

cher de pareils excès; cela est vrai; mais alors pourquoi condamner les Rédacteurs des "trois journaux français" de Montréal d'avoir signalé et publié ces faits? Mais voici qui est plus direct; écoutons l'Avenir:

"Quant au rédacteur des Mélanges, n'il désapprouve les réglemens, que n'a-t-il fait ses objections à l'Assemblée? Il aurait été écouté avec déférence. Il était venu à l'Assemblée dans ce seul but sans doute, comme tous les citoyens présents, de faire valoir le courage de son opinion. Autrement on se prive du droit de se plaindre. Si le comité eût écouté toute réclamation, l'éditeur aurait raison; le comité serait coupable. Mais les réglemens ont été approuvés par un grand nombre de nos citoyens qui conduisent ordinairement l'opinion publique; ils ont été lus à l'Assemblée. On a demandé s'ils étaient adoptés. Personne n'a élevé la voix. Encore une fois il faut savoir se taire quand on n'a pas le courage de proclamer hautement ce que l'on pense."

D'abord, nous aimerions fort à savoir de l'Avenir qui lui dit que nous désapprouvons les Réglemens de l'Association. Qu'il nous montre une seule ligne de notre plume qui puisse le justifier de parler comme il le fait à ce sujet. Mais allons plus loin, et supposons pour un moment qu'en effet nous désapprouvions ces réglemens. Qu'avions-nous à faire? "Faire nos objections à l'Assemblée?" Mais en vérité l'Avenir n'y pense pas. Est-ce que par hasard c'est ainsi que l'on agit d'ordinaire? Lorsque l'on convoque une Assemblée pour adopter des résolutions ou des réglemens, n'a-t-on pas toujours soin de préparer d'avance ces résolutions ou réglemens de telle sorte qu'ils soient adoptés unanimement par l'Assemblée et que par conséquent il n'y ait aucune contestation ou discussion? Mais supposons que nous nous fussions décidé à faire des objections en pleine Assemblée; supposons que nous fussions entré à ce sujet dans quelques détails; sans aucun doute on n'aurait pas manqué de faire valoir l'opinion contraire. Mais si nous nous fussions bornés à cela, il n'y aurait eu aucun résultat produit. Il eût fallu, pour atteindre notre but, proposer des résolutions ou réglemens en amendement à ceux déjà proposés. Eût-il été possible de les mettre aux voix? Nous ne le croyons pas. Car en les proposant à une Assemblée de 7000 personnes (comme dit l'Avenir) on peut supposer qu'il y aurait eu des personnes en faveur de l'amendement et d'autres en faveur de la motion principale. Pour lors, comment savoir de quel côté penchait la majorité? Était-il possible de le dire? Tout le monde dirait que c'était impossible. Alors à quoi auraient servi nos objections? Aurait-on pu dire, comme l'Avenir, que nous eussions été écouté avec déférence? Non, c'est vraiment ridicule que de supposer un pareil procédé, et c'est avoir bien peu de preuves en sa faveur que d'user, pour se défendre, d'un pareil argument.

Mais ce n'est pas tout. L'Avenir dit: le rédacteur des Mélanges "était venu à l'Assemblée dans ce seul but sans doute." Mais quel est ce but? Il ne peut être que l'un des trois suivants: Ou de désapprouver les réglemens; ou de faire des objections à l'Assemblée, ou d'être écouté avec déférence. En vérité, l'Avenir est impayable! D'abord nous nions être venu pour désapprouver les réglemens; nous nions en second lieu être venu pour faire des objections à l'Assemblée; et enfin nous nions être venu, pour être écouté avec déférence, car nous n'avions nullement intention d'élever la voix en cette occasion. Ainsi donc encore une fois, l'Avenir se trouve avoir fait un avancé sans fondement, et imaginé dans le seul but de nous attribuer des intentions que nous n'avions pas.

Plus loin, l'Avenir ajoute: "Si le comité eût écouté toute réclamation, l'éditeur aurait raison; le comité serait coupable." Eh bien! il est évident pour tout le monde qu'en effet le comité a écouté toute réclamation, et voici comment: en ne publiant pas d'avance sur les journaux les résolutions et réglemens d'une association d'une pareille importance, et en ne les rendant publics qu'à une Assemblée où, comme nous l'avons dit, il était impossible de réclamer. Nous laissons au public à tirer alors, en faveur de l'éditeur et contre le comité, les conséquences qui découlent nécessairement de ces faits.

Nous n'en dirons pas davantage, bien que chaque ligne de l'article de l'Avenir [cite plus haut] pût être le sujet d'un raisonnement non moins victorieux contre l'Avenir. Mais nous désirons mettre un terme à une pareille discussion. C'est l'Avenir qui nous a attaqué; voilà notre dernière réponse. Que, pour lui, il réplique comme il lui plaira, nous n'en dirons davantage sur ce point. En terminant nous nous contentons de citer le passage suivant du même journal, en réponse à notre article de mardi; nos lecteurs pourront juger eux-mêmes la question:

"Les Mélanges Religieux nous paraissent connaître mieux que nous les circonstances exceptionnelles relatives à M. Morin. Nous nous sommes bornés à constater le fait de l'absence de l'honorable monieur, parce que son nom a été mentionné sur toutes les affiches et les circulaires. Quant aux raisons qui ont porté M. Morin à agir de la sorte, nous ne doutons nullement qu'elles ne soient consciencieuses, et que nous n'attendions pas lui en faire un reproche, surtout avec l'assurance que nous avons que M. Morin prêtera tous les jours à l'Association l'appui de ses talens et de son influence."

LECTURE A L'INSTITUT.

Hier soir, L. V. Sicotte, écrivain, avocat, a fait devant l'Institut Canadien une lecture sur "l'Histoire étudiée au point de vue de l'économie sociale. Après quelques mots expliquant le peu de temps consacré à rédiger ce travail, M. Sicotte a pris l'histoire à ses limites les plus reculées, et a fait voir quelle fut l'économie sociale chez tous les peuples. Il s'est arrêté sur le législateur sublime du peuple Juif et a fait en peu de mots l'histoire de sa législation. Plus tard, il nous a montré les Grecs et les Romains soumis à un ordre de choses différent, et reconnaissant dans le monde deux classes d'hommes, les maîtres, et les esclaves. Il a signalé en passant les vices de ces législations, et puis par degrés est venu à aborder le moyen-âge, où il n'a pas manqué de parler de la puissance souveraine des papes sur toutes les royautes de la terre. Ensuite suivant la chaîne des années, le lecteur a arrêté ses regards sur l'économie sociale des temps qui virent disparaître mille et une petites principautés, mille et un petits princes féodaux, pour faire place à quelques grands monarches en qui se réunirent les puissances individuelles de toutes les petites royautes disparues, et qui furent régir seuls le monde entier. M. Sicotte nous a peint en cet endroit la condition du peuple et la condition des gouvernans, condition qui n'était que le fruit de l'économie sociale d'alors. Il a inlinqué les vices de celle-ci, pour bientôt nous présenter cette fameuse révolution de 89, qui ébranla le monde dans ses fondemens et qui le plongea pendant près de 40 ans dans une suite non interrompue de guerres, de révolutions et de crimes sans nombre. Cette révolution, nous a dit le lecteur, éclata, parce que les peuples sentirent qu'ils n'étaient pas nés pour les rois, mais que c'était les rois qui étaient nés pour les peuples. Aussi nous fait-il voir dès

cet instant les rois perdant peu à peu leur puissance absolue, et les peuples participant tous les jours de plus en plus au gouvernement des états. Dès cet instant aussi, commença une ère nouvelle; ce fut celle de la démocratie, dont le règne aujourd'hui semble devoir s'affermir pour de longues années. Enfin, M. Sicotte a terminé, en disant qu'il était impossible de ne reconnaître pas la tendance universelle des peuples vers cette démocratie. On ne doit pas s'étonner, a ajouté le lecteur en finissant, des faits et des actes de nos jours; c'est l'œuvre des temps qui s'accomplissent, c'est un grand acte qui se termine.

M. Sicotte a traité son sujet à la satisfaction du grand nombre de ses auditeurs; mais peut-être ne sera-t-il pas mauvais de faire quelques remarques que nous a suggérées la réflexion.

Ce travail était peut-être trop philosophique ou plutôt trop sentencieux; c'est-à-dire qu'il eût peut-être été préférable de s'attacher moins à résumer les faits en quelques sentences. Il eût été plus attrayant pour un grand nombre des auditeurs de voir les sentences énoncées de quelques faits qui auraient résumé en eux toute l'économie sociale de l'époque. Le travail eût été sans monotonie et eût été plus facile à suivre; car, il faut le dire, peut-être la lecture de M. Sicotte a-t-elle été un peu monotone. Du reste, il n'y a rien à faire valoir le bon côté de toutes les législations et en montrer le côté faible; il a signalé, d'une part, la sagesse des législateurs, et de l'autre, leurs faiblesses, leurs errements et leurs manquements. Sans doute que si le temps ne lui eût pas manqué, M. Sicotte aurait un peu plus appuyé sur l'influence immense du catholicisme sur l'économie sociale qui existait à l'arrivée du Christ dans le monde; il sût entré dans de plus grands détails en parlant de l'influence du christianisme sur la condition du peuple, et se fût arrêté quelque temps à nous montrer le Christ prêchant le premier sur la terre, la liberté de tous, et posant les bases de cette même liberté qui ne devait que plus tard et bien longtemps après exercer un empire souverain sur les hommes.

A part cela, on ne pouvait mieux désirer. Les idées étaient heureuses et les phrases les rendant on ne peut mieux. Les divisions étaient tranchées, et les différents systèmes d'économie sociale présentés avec tant de clarté et avec des raisonnements si justes, qu'il était impossible de n'en pas saisir de suite les traits principaux; d'ailleurs, le lecteur avait bien soin de les mettre en parallèle les uns avec les autres, pour nous montrer par l'étude de l'économie sociale la marche continue de tous les peuples vers la liberté. En terminant, nous ne pouvons que féliciter l'Institut du choix de ce nouveau lecteur, si bien et si souvent applaudi par un nombreux auditoire, qui était composé de dames et de messieurs, bien que le lecteur ne s'adressât à lui que par le mot: messieurs.

Après la lecture de ce beau travail, M. O'Reilly fut appelé à grands cris et pria d'adresser quelques mots à l'Assemblée; ce que le zèle missionnaire fit avec le talent et l'éloquence qui le caractérisent.

La Gazette de Québec du 7 répond comme suit à notre article à son adresse à propos des résolutions passées à Québec par les congrégationalistes:

"Nous avons été attaqué d'une manière tant soit peu injuste par les Mélanges Religieux de Montréal pour n'avoir pas le premier commenté la résolution nuisible dans sa tendance (obnoxijs), publiée dans la Gazette du 29 mars, telle qu'elle nous fut transmise par un correspondant. Notre attention ayant été attirée au rapport, publié dans le Montreal Witness, de l'Assemblée où fut passée la résolution, avec demande de publier le tout, nous promîmes de le faire; et le rapport, avec quelques remarques d'un correspondant, était composé, quand nous reçûmes les Mélanges; mais nous désirions que les personnes y concernées eussent une occasion de s'expliquer, si elles le désiraient, et dans l'intervalle nous exprimâmes notre opinion sur la mauvaise tendance du rapport et notre regret qu'il eût eu le jour. Mais en voyant l'article des Mélanges, nous résolûmes de supprimer le tout. (?) La raison pour laquelle ce journal prétend que nous eussions dû le premier censurer les procédés, est justement celle pour laquelle nous étions d'un avis contraire. Si notre confrère s'imagine que nous allons entrer dans une discussion religieuse, il se trompe. La Gazette de Québec n'a jamais été et ne sera jamais un papier de SECTE ou de PARTI. (?) Quelque soit la dénomination religieuse à laquelle appartient l'éditeur (de la gazette), celle-ci conservera son indépendance des SECTES ou des PARTIS, tout en leur rendant justice à tous."

UNE RUMEUR.

Nous ne donnons pas ce qui suit comme certain, car nous ne le savons que par rumeur. Mais toujours est-il que l'on dit que l'Hon. W. H. Draper, juge puisné dans le Haut-Canada, va être nommé vice-chancelier, que l'Hon. R. B. Sullivan remplacera l'Hon. Draper, que l'Hon. M. Price serait fait secrétaire provincial, l'Hon. M. Cameron deviendrait commissaire des terres, et quelqu'un ajoute que M. Killaly remplacerait M. Cameron dans ses fonctions de second commissaire des travaux publics.

Ce matin, on faisait courir le bruit que toute la haute-ville de Québec était brûlée. Nous avons été aux informations, et nous apprenons qu'il n'y a eu qu'une seule maison de brûlée.

CORRESPONDANCE.

RETRAITE A L'ASSOMPTION.

M. le Rédacteur. Notre paroisse vient de jouir du plus beau des spectacles, celui que nous offre notre religion sainte dans le temps précieux d'une mission.

Depuis trois semaines, quatre Révérends Pères oblats de Marie immaculée, dont je ne crois pas devoir donner les noms, de crainte de blesser leur modestie, ont prêché une retraite avec zèle, et une étonnante charité, à un auditoire des plus nombreux et des plus dociles à la parole sainte. Notre paroisse n'ayant pas joui, avant ce moment, des avantages d'une retraite, nous ne nous attendions pas aux fruits étonnans qui en sont généralement l'heureuse conséquence, surtout lorsque ces services sont dirigés par de charitables missionnaires, qui ne comptent de beaux jours que ceux qu'ils passent aux pieds des autels, dans les confessionnaux ou dans la chaire évangélique pour y enseigner la voie du salut. Aussi, quelle constance dans les efforts de leur zèle! Quelle charité envers tous les infortunés qui veulent enfin revenir de leurs funestes égarements! Ce fut certainement le cas au milieu de nous dès le premier jour, l'attentif auditoire fut vivement ému, et les prédications suivantes ne firent que fortifier et augmenter ces profondes émotions. A l'exception de quelques jours de grosses pluies, où la foule était néanmoins nombreuse, l'église a toujours été remplie de monde. Le mauvais-état des chemins, la difficulté, pour ne pas dire le danger de traverser la rivière sur les mauvaises glaces; rien n'a pu empêcher le peuple de se rendre à l'église le matin et le soir.

Depuis cinq heures du matin, chaque jour, jusqu'à la nuit tombée, voyait ces prêtres pieux dévoués au confessionnal, à l'autel, dans la chaire; un religieux respect les suivait partout. Sans cesse voyiez-vous couler de douces larmes. Aussi, dans cette grande paroisse de l'Assomption, on croit qu'il reste à peine une douzaine d'individus qui n'aient point profité de ce temps de grâces; et encore sur ce nombre, il peut s'en trouver plusieurs que la pauvreté ou des raisons spéciales excusent de négliger. Tous les autres se sont confessés avec empressement, et les deux communions générales ont couronné ces jours de salut et de bonheur.

La presque totalité de la paroisse s'est rangée sous la bannière de la tempérance, très volontairement, sans grands efforts de la part des missionnaires qui ont laissé la liberté entière aux individus.

Il n'y a point d'impies ni d'athées à l'Assomption; les livres à belle reliure gratuitement offerts n'y trouvant point d'acceptants; Monseigneur en a banni l'entrée en prouvant l'absurdité et la folie que contiennent ces sortes de livres destructeurs. Mais il y a à l'Assomption, comme partout ailleurs, des négligents qui n'osent plus ensuite revenir à leur pasteur. C'est alors qu'une mission est nécessaire pour les ramener tous au bercail.

Dimanche le 9 vers les quatre heures et demie du Paprès-midi, après la clôture de la retraite, les citoyens se sont rendus à la sacristie, c'est à dire autant qu'elle en a pu contenir, pour témoigner leur reconnaissance à leurs amis spirituels, en la présence de Monseigneur, de messire le directeur, messire Dorval, et de plusieurs autres messieurs ecclésiastiques du collége; oh! spectacle touchant! pendant la lecture du remerciement, les citoyens mêlent leurs larmes avec celles des bons missionnaires, regrettant mutuellement de se laisser. Quand nous reverrons-nous? seuls mots qui s'échappent. Ce matin, un très grand nombre de citoyens se sont rendus à l'église, dès cinq heures, pour assister à leurs dernières messes comme pour leur dire adieu au pied de l'autel, où ils les avaient vu si souvent pendant la mission, priant pour tous.

S'il vous plaît, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer ce qui suit, avec les noms au bas; ce serait trop exiger que de vous demander l'enregistrement de tous.

Aux révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, actuellement en mission à l'Assomption.

Nos révérends Pères, Nous les soussignés, citoyens de l'Assomption, prenons la liberté de nous présenter respectueusement auprès de vous, pour vous exprimer bien sincèrement notre gratitude et notre vive reconnaissance de l'insigne bienfait que votre charité ardente et votre infatigable zèle nous ont procuré pendant cette mission, trop promptement passée!

Nous ne pouvons jouir d'un plaisir plus ineffable ni plus réel que celui que vous nous avez fait goûter avec tant de délices, en nous montrant la voie du salut, celle qui devra nous conduire dans la céleste patrie!

Où! veuillez en être bien persuadés, nos révérends pères; vos sages et salutaires instructions resteront gravées dans nos cœurs pendant tous les jours de notre vie; vous nous serez toujours présents, bien que nous n'ayons eu le bonheur de vous posséder au milieu de nous qu'un petit instant!

Nous saisissons en même temps cette occasion pour exprimer aussi notre reconnaissance à Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Kingston, notre pasteur chrétien, de nous avoir procuré de si beaux jours de salut, en vous appelant auprès de lui pour lui porter secours dans le saint ministère.

Collège de l'Assomption J. C. Faribault  
L. J. Chs. Czouneuve Amable Archambault  
Laurent Leroux G. Chagnon  
Laurent Dorval P. U. Archambault  
Eugène Archambault Ls. G. Nolin  
Thomas Bédard Amable Jetté

UN CITOYEN de l'Assomption.

FAITS DIVERS.

LE TEMPS.—Depuis mardi, le temps continue à être doux et beau. Hier, le vent a été fort tout le jour, et le ciel couvert. Cette nuit, il a plu en grande abondance, et aujourd'hui la température est douce et fraîche, et le ciel est seréin.

PLACE-D'ARMES.—La corporation a commencé depuis quelques semaines à faire planter des arbres tout autour de la Place-d'Armes. Espérons que l'ombrage ne sera pas assez fort pour couvrir le lieu où l'on se propose de mettre plus tard un jet-d'eau, et par là faire perdre le souvenir de cette belle amélioration.

ELECTION DE TERREBONNE.—Mardi s'est terminée l'élection du comté de Terrebonne; l'Hon. L. M. Viger est élu par une majorité de 1715 voix! Nouvelle preuve de la popularité du gouvernement actuel; nouvelle preuve de sa force, et nouveau motif pour tous les Canadiens de le soutenir et d'avoir confiance en lui. Quant à M. Scott, il n'a reçu que 104 voix, malgré l'influence et la protection de M. A. B. Pappincau qui ne s'est retiré de la lutte, que pour lui donner une chance de supplanter l'Hon. L. M. Viger.—Voici l'état des voix à la clôture, état que nous empruntons à la Minerve, et qui s'accorde avec celui qu'un ami a eu l'obligeance de nous passer.

	M. VIGER.	M. SCOTT.
Stc. Thérèse	186	12
St. Janvier	84	39
St. Jérôme	51	8
St. Martin	121	36
St. Rosa	283	4
St. Vincent	192	0
Terrebonne	152	0
St. François	86	0
St. Anne	170	0
New-Glasgow	129	4
Abercrombie	18	1
	1819	104
Majorité	1715	